Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-247800584-20200107-D2020-01-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/01/2020
Affichage : 08/01/2020

VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2100-Direction de l'aménagement et développement économique-

DELIBERATION N° D.2020.01.16
du Conseil communautaire du 7 janvier 2020

Projet territoire innovant de grande ambition (TIGA).
Adoption d'un modèle de convention cadre de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les acteurs des Mobilités.

Date de la convocation : 20 décembre 2019
Date d'affichage : 8 janvier 2020
Nombre de conseillers en exercice : 82
Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN
Rapporteur : M. Claude JAMATI

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Laurent DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, M. Pierre SOUDRY, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET.

Absents excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, M. Didier BLANCHARD, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Richard DELEPIERRE, Mme Marie DENAISON, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Martine SCHMIT, M. Luc WATTELLE, Mme Carmise ZENON.

M. Philippe BAUD (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Sonia BRAU (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), M. Benoit DE SAINT SERNIN (pouvoir à M. François SIMEONI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Claude JAMATI), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Philippe DEVALLOIS (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Philippe BRILLAULT), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Florence NAPOLY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

******

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la décision du 13 septembre 2019 de la Banque des Territoires, retenant la candidature de la région Ile-de-France à l'appel à projet Territoire innovants de grande ambition (TIGA) ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 décembre 2019.

- **Contexte de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : une action structurée autour des mobilités innovantes et de l'écologie urbaine.**

A travers son projet de territoire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a choisi de démontrer qu'il est possible de concilier la ville de services portée par la révolution numérique et la ville du vivant à laquelle les habitants aspirent. Il s'agit pour elle d'intégrer la chaîne de l'innovation en mettant l'ensemble de ses compétences au service de ce projet :

- environnement : décongestionner les infrastructures et faire évoluer les motorisations pour améliorer la qualité de vie des riverains des mobilités ;
- numérique : déploiement du très haut débit, objets connectés, centralisation de toutes les données dans un système dédié accessibles aux différents acteurs via le système d'information géographique (SIG) dans le cadre de l'observatoire, open data… ;
- aménagement du territoire : création de lieux d'innovation, notamment sur le plateau de Satory pour les mobilités ;
- développement économique : démontrer le savoir-faire de ses entreprises par la mise en place d'expérimentations et de preuves de concept ;
- transport : utiliser le savoir-faire de ses entreprises pour déployer de nouveaux services pour les usagers des services.

Pour y parvenir, la communauté d'agglomération a développé une méthode originale et partenariale avec les acteurs économiques de son territoire ayant conduit à de nombreuses réalisations :

- la première ligne de bus hydrogène en exploitation commerciale de France avec Air Liquide et Savac,
- 3 expérimentations sur les véhicules autonomes avec l'institut Vedecom et le transporteur Transdev,
- la modélisation 3D du quartier Inovel Parc à Vélizy en partenariat avec Dassault Systèmes.

Elle est également la première agglomération à avoir structuré ses relations avec l'application Waze pour échanger des données et éviter de déporter des flux de véhicules sur ses voiries sensibles. Cette expérimentation a permis à la communauté d'agglomération de collecter les flux de données renvoyés par l'application et ouvre de nombreuses perspectives de cas d'usage (synchronisation des feux, études de trafics, information voyageurs…).

- **Nouvel objectif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : traiter la congestion et la qualité de l'air de manière intelligente et non répressive.**

o Forte de cette expérience, Versailles Grand Parc souhaite aujourd'hui centrer son action en matière de mobilités innovantes sur la question de la congestion qui représente autant un enjeu pour les voyageurs (temps de parcours) que pour les riverains des infrastructures de transport (qualité de l'air).

Il s'agit de démontrer que le territoire peut avoir une action sur ces enjeux en influençant et en organisant les flux plutôt que par une action répressive sur les usagers des infrastructures.

o Lauréate de l'appel à projet national Territoire innovant de grande ambition (TIGA) aux côtés du consortium de la région Ile-de-France, Versailles Grand Parc va pouvoir :

- déployer un réseau de capteurs d'air et de caméras de suivi en temps réel de la congestion,
- concentrer les données générées par l'infrastructure de transport et les partenaires de l'Agglomération,
- analyser les données grâce à ses partenaires, notamment l'Université de Versailles Saint-Quentin,
- influencer le trafic par l'adaptation des règles de circulation et des suggestions d'itinéraires ou d'horaires,
- développer des offres de mobilité ou de non-mobilité (tiers-lieux) adaptés en lien avec la Région.

Ceci grâce à des leviers d'actions réactifs :

- adaptation des calculs d'itinéraire pour les particuliers (Waze,TomTom ou tous les outils de guidage) et les services publics impactés,
- adaptation des règles de circulation (URBAN RADAR),
- suivi des données mobilités, y compris accidentologie,
- suivi de la qualité de l'air sur les axes de circulation les plus empruntés

o Par ailleurs, la logistique urbaine, est un enjeu prioritaire des villes de demain. Elle impacte

fortement la circulation des villes (stationnement en double file, gros porteurs…). La pression qu'elle exerce devrait par ailleurs croître rapidement. On estime ainsi que la livraison directe aux particuliers devrait doubler en 5 ans.

Néanmoins, à l'exception des flux de transit qui doivent être détournés des villes, la plupart des flux de logistique apporte un service par la livraison des commerces et des habitants.

Cependant, la méconnaissance des flux réels rend difficile l'établissement d'une politique publique adéquate. Les professionnels de la logistique sont pourtant intéressés par clarifier avec les territoires les règles applicables à leurs activités quitte à sanctionner ceux qui ne les respecteront pas.

- **Nouveau dispositif pour atteindre cet objectif : définir un cadre partenarial avec l'ensemble des acteurs des mobilités du territoire de Versailles Grand Parc.**

Par la présente délibération, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter une convention cadre de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les associations représentatives des métiers de la mobilité.

Cette convention cadre a pour objet de formaliser :

- un modèle de convention de partage de données avec les entreprises de la mobilité et de la logistique urbaine (annexé à la convention) ;
- la mobilisation des adhérents de ces associations pour qu'ils partagent leurs données ;
- la segmentation des flux de mobilité pour mieux appréhender leur diversité ;
- la co-construction des mesures adaptées à chaque segment pour réduire au maximum leur impact sur la circulation et la qualité de l'air du Territoire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

1) d'approuver le modèle de convention cadre de partenariat à intervenir à destination des partenaires associatifs représentatifs des métiers de la mobilité de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de son projet Territoire innovant de grande ambition (TIGA) ;

2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'accord cadre et tout document y afférent.

******

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.
Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 70 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 09/01/2020
Par Manuel PLUVINAGE

pour le Président et par délégation,
le Directeur général des services,
Manuel Pluvinage